

Paris, le 16 octobre 2014

## **OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE**

VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE

G R O U P E  
**GO sport**

INITIEE PAR LA SOCIETE

**RALLYE**

PRESENTEE PAR



CORPORATE FINANCE

### **MISE A DISPOSITION DE LA NOTE EN REPONSE ET DES INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE LA SOCIETE GROUPE GO SPORT**

**PRIX DE L'OFFRE :**

9,10 euros par action Groupe Go Sport apportée.

**DUREE DE L'OFFRE :**

10 jours de négociation.

Le calendrier de l'offre sera déterminé par l'Autorité des marchés financiers (l' « **AMF** ») conformément à son règlement général.

Le présent communiqué de presse est établi et publié par la société Groupe Go Sport conformément aux dispositions de l'article 231-27 3° et de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF.

**AVIS IMPORTANT**

En application de l'article L. 433-4 III du code monétaire et financier et des articles 237-14 et suivants du règlement général de l'AMF, dans la mesure où les actionnaires minoritaires de la société Groupe Go Sport ne représentent pas plus de 5% du capital ou des droits de vote de la société, Rallye a l'intention de mettre en œuvre, dans un délai de trois (3) mois à l'issue de la clôture de l'offre, une procédure de retrait obligatoire afin de se voir transférer les actions de la société Groupe Go Sport non apportées à l'offre en contrepartie d'une indemnité de 9,10 euros par action, égale au prix de l'offre, nette de tous frais.

En application de l'article L.621-8 du code monétaire et financier et de l'article 231-26 de son règlement général, l'AMF a apposé le visa n°14-554 en date du 14 octobre 2014 sur la note d'information établie par la société Groupe Go Sport en réponse à l'offre publique d'achat simplifiée initiée par la société Rallye visant la totalité des actions de la société Groupe Go Sport non détenues directement ou indirectement par Rallye (l' « **Offre** »).

*Le présent communiqué ne constitue pas une offre en vue d'acquérir des titres.*

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et Euronext publieront respectivement un avis d'ouverture et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.

Conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Groupe Go Sport ont été déposées auprès de l'AMF le 14 octobre 2014.

La note en réponse de la société Groupe Go Sport, visée par l'AMF, ainsi que les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Groupe Go Sport sont disponibles sur les sites Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de Groupe Go Sport, ([www.groupegosport.com](http://www.groupegosport.com)) et peuvent être obtenus sans frais auprès de Groupe Go Sport, 17 Avenue de la Falaise, 38360 Sassenage.

**Contact Investisseurs**

Karen Vaylet

Directeur Financier de Groupe Go Sport

+33 (0)4 76 28 20 16